



## L'AFOMETRA ACCUEILLE SA NOUVELLE DIRECTRICE

Le Docteur Geneviève Benoist est arrivée à la direction de l'Afometra le 2 mars 2015 dernier.

Elle assure également les fonctions de Médecin-Conseil.

Médecin du Travail de formation, son parcours professionnel l'a amenée à travailler dans différents organismes : le CEA, l'INSERM, la MSA et enfin l'INRS où elle était Responsable du Département Etudes et Assistance Médicales.



En ce qui concerne l'état des conditions de travail et de la sécurité sur les lieux de travail, les données AT-MP en 2013 indiquent une baisse du nombre d'accidents du travail (- 3,5 %) et de maladies professionnelles (- 4,7 %).

### Actions prioritaires en 2013

C'est la réforme de la "médecine du travail" qui ouvre le chapitre des actions prioritaires, avec une reprise des premiers éléments du bilan dressé par la DGT (longuement commenté dans les précédentes éditions des IM) selon les 3 axes : Gouvernance / Projet de Service – CPOM – Agrément / Pluridisciplinarité. Le bilan s'attarde ensuite sur le cas des secteurs BTP et de la médecine du travail en agriculture.

Outre la prévention du risque chimique et les EPI, le rapport consacre enfin

deux chapitres complets à la prévention du risque hyperbare (pages 613 à 620) et de la pénibilité (pages 621 à 646), ce à l'occasion de la réforme réglementaire relative au premier, et de la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, qui inclue la notion de pénibilité. La toute fin du document précise ainsi la notion de pénibilité, détaille le dispositif dit "C3P" (Compte personnel de prévention de la pénibilité) et dresse le panorama des structures d'accompagnement des entreprises pour prévenir la pénibilité.

Le bilan des conditions de travail en 2013 peut être téléchargé sur le site [travailler-mieux.gouv.fr](http://travailler-mieux.gouv.fr), ou depuis les compléments de lecture en ligne des Informations Mensuelles sur [Cisme.org](http://Cisme.org). ■

## Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail Les orientations 2015 de l'Anses en Santé au travail

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a récemment publié ses axes de travail prioritaire pour l'année 2015, dont ceux relatifs à la Santé au travail, "dans la continuité des travaux des années antérieures de l'Agence".

Ces axes se veulent cohérents avec les objectifs des différents plans nationaux, et un support à l'élaboration du 3<sup>ème</sup> Plan National Santé Travail (PNST) attendu pour 2015. Dans le même temps, ils rejoignent les autres thématiques de travail de l'Anses, dont la Santé-Environnement.

Ces orientations pour 2015 sont les suivantes :

- Perturbateurs endocriniens (PE) - substances reprotoxiques.
- Poursuite de l'élaboration de recommandations concernant les VLEP (Valeurs Limites d'Expositions Professionnelles).
- Activités d'évaluation des substances dans le cadre de REACh & CLP.
- Évaluation des risques liés aux produits phytosanitaires et biocides.

- Évaluation des risques liés aux nanomatériaux.
- Étude d'exemples de substitution des CMR visant à apporter une aide à la décision publique.
- Identification des situations d'exposition aux champs électromagnétiques (CEM).
- Vigilance en Santé-Travail et exploitation des données du RNV3P.
- Expertise concernant la présence de fibres d'amiante et de fragments de clivage naturellement présents dans les matériaux.
- Expertise sur l'utilisation de substitués au formaldéhyde dans trois domaines d'activités (anatomie et cytologie pathologiques, thanatopraxie, additif dans l'alimentation humaine et animale).
- Identification et prévention des risques professionnels induits par le changement climatique.
- Expertise relative aux effets sanitaires des systèmes d'éclairage utilisant les LED.
- Étude exploratoire des situations d'exposition et des risques professionnels liés à des applications biotechnologiques en milieu industriel.

- Risques sanitaires des professionnels exposés dans les filières de recyclage.
- Exposition professionnelle aux produits utilisés dans les salons de manucure de pose de vernis à ongles.

L'Anses a également renforcé, le 4 mars dernier, son partenariat avec l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), par la signature d'une convention cadre d'une durée de 4 ans. Cette convention solidifie les liens établis depuis plusieurs années entre les deux structures, par une coopération et un partage de leurs ressources et compétences respectives complémentaires. On notera particulièrement le soutien des experts et laboratoires de l'INRS aux comités d'experts gérés par l'Anses et dédiés à l'évaluation de risque, et "la production de connaissances sur les expositions professionnelles".

A nouveau, il s'agit d'une action dans la droite ligne des objectifs du prochain plan Santé-Travail (cf. IM n°35, page 1) qui se veut encourager la complémentarité opérationnelle des acteurs de la Santé au travail.

**Pour en savoir plus :** [https://www.anses.fr/fr/documents/ORIENTATIONS\\_2015\\_SANTE\\_TRAVAIL.pdf](https://www.anses.fr/fr/documents/ORIENTATIONS_2015_SANTE_TRAVAIL.pdf). ■